

Certifié Conforme


ATJ SAS

Société par Actions Simplifiée
Capital de 2.724.000 €
Siège Social : 9 rue Gay Lussac
47400 TONNEINS
RCS Agen 433 900 024

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **DU 2 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 2 juin
A 15h00,

Les associés de la Société par actions simplifiée « ATJ » au capital de 2.724.000 € divisé en 272.400 actions ordinaires de 10 € de nominal chacune, se sont réunis au siège social, sur convocation du Président.

Monsieur Daniel DUCLOS préside la réunion en sa qualité de Président,

Madame Françoise DUCLOS est désignée comme secrétaire.

Monsieur Sébastien BONNEFONT, représentant la SAS CABINET AVIANO ET ASSOCIES, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 272.400 actions sur les 272.400 actions ayant le droit de vote.

Il est rappelé que, conformément à l'article 10 des statuts, en cas de démembrement de la propriété des actions, les associés détenant l'usufruit représentent valablement les associés détenant la nue-propriété.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce en vue de leur approbation,
- Lecture du rapport du Président,
- Examen par les associés et approbation des comptes et du bilan de la Société, et quitus de la direction pour l'exercice écoulé,
- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024,
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Information sur les distributions de dividendes antérieures,
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes
- Ratification de la décision du Président de transférer le siège social,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose ensuite sur le bureau de l'assemblée :

- La copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé,
- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Le rapport du Président,
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos,
- Le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,
- Le texte des résolutions proposées aux associés,

Le Président rappelle ensuite que son rapport de gestion, les comptes sociaux et les rapports du commissaire aux comptes sur les comptes et sur les conventions réglementées, ainsi que le texte des résolutions proposées à l'assemblée, ont été envoyés aux associés quinze jours avant la date de tenue de la présente assemblée, et que pendant ce même délai l'inventaire de la Société a été tenu à leur disposition au siège social de la Société.

Le Président présente ensuite aux associés les comptes qu'il a établi à la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions statutaires et fait lecture des différents rapports.

La discussion s'engage entre les associés, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION Approbation des comptes et quitus à la direction

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président et rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit Code qui s'élèvent à un montant global de 1.991 € et l'imposition correspondante.

Après en avoir délibéré, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION
Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à -541.383 Euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice	-541.383 Euros
----------------------------	-----------------------

En moins au report à nouveau créateur	-541.383 Euros
qui s'élèverait ainsi à 923.961 Euros	

Après en avoir délibéré, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION
Conventions de l'article L.227-10

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Après en avoir délibéré, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

QUATRIEME RESOLUTION
Distribution de dividendes

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 Bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

Après en avoir délibéré, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

CINQUIEME RESOLUTION
Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale prend acte que le mandat du Commissaire aux comptes titulaire, le Cabinet AVIANO & ASSOCIES SAS vient à échéance à l'issue de la présente assemblée et décide de renouveler son mandat en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2030.

Après en avoir délibéré, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

SIXIEME RESOLUTION
Ratification du transfert de siège social

L'Assemblée Générale ratifie la décision prise par le président le 29 octobre 2024 de transférer le siège social du 2 rue du Pont de Garonne – 47400 TONNEINS, au 9 rue Gay Lussac – 47400 TONNEINS à compter du 29 octobre 2024.

En conséquence, l'Assemblée Générale approuve également la modification statutaire réalisée par le président en vue de procéder aux formalités légales.

Après en avoir délibéré, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

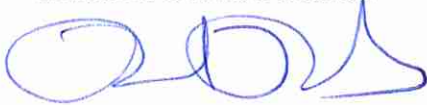
SEPTIEME RESOLUTION Pouvoirs

En conséquence de ce qui précède, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, d'enregistrement, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Après en avoir délibéré, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et la Secrétaire de séance.

Le Président
Monsieur Daniel DUCLOS

A stylized signature in blue ink, consisting of several loops and a final upward stroke.

La Secrétaire
Madame Françoise DUCLOS

A stylized signature in black ink, featuring a large loop and a long, sweeping horizontal stroke.

SAS ATJ

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 724 000€
Siège social : 9 rue Gay Lussac 47400 TONNEINS
RCS AGEN 433 900 024

***Rapport du Commissaire aux comptes sur les Comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2024***

SAS Cabinet Aviano & Associés

Société de Commissariat aux Comptes
membre de la Compagnie Régionale
de Grande aquitaine
Société d'Expertise Comptable
inscrite au Tableau de l'Ordre de la
Région Nouvelle Aquitaine

**1 rue Félix Aunac
47000 AGEN**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Aux Associés,

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS ATJ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Faits caractéristiques – Titres de participation » de l'annexe des comptes annuels.

As

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE NOUVELLE AQUITAINE
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE LA GRANDE AQUITAINE



JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons contrôlé la valorisation des titres de participation au bilan de votre société. Nous nous sommes assurés que ces titres sont correctement valorisés et que les éventuelles provisions pour dépréciations comptabilisées sont justifiées et suffisantes. Également, nous avons contrôlé la réciprocité des soldes des comptes des sociétés ayant un lien de participation avec votre société, et nous avons vérifié que les éventuelles provisions pour dépréciation de ces créances sont bien évaluées et comptabilisées. Les conclusions de ces analyses sont satisfaisantes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'attester de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce.

Nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir

Bs

qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

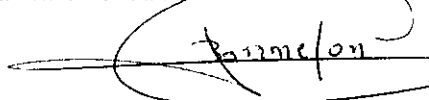
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Agen, le 2 juin 2025

Pour la SAS Cabinet Aviano & Associés



Sébastien BONNEFONT
Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024

31 décembre 2024 - 12 mois	SAS ATJ	orcom
----------------------------	---------	-------

Bilan Actif

		31/12/2024		31/12/2023	
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (1)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	5 357	5 357		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions	8 997	3 239	5 758	6 118
	Installations techniques, mat. et outillage inclus.	129 972	81 566	48 406	66 692
	Autres immobilisations corporelles	47 626	46 514	1 112	2 931
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	5 723 553	2 414 039	3 309 514	3 520 075
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières	2 117		2 117	2 117
	TOTAL (II)	5 917 622	2 550 714	3 366 908	3 597 933
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	18 750		18 750	12 000
	Autres créances	2 130 020		2 130 020	1 849 461
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	34 141		34 141	128 136
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	2 182 911		2 182 911	1 989 597
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	8 100 533	2 550 714	5 549 819	5 587 530
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				2 117	2 117
(3) dont créances à plus d'un an					

31 décembre 2024 - 12 mois	SAS ATJ	orcom
----------------------------	---------	-------

Bilan Passif

	31/12/2024	31/12/2023
Capital social ou individuel	2 724 000	2 724 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	186 000	186 000
Ecart de réévaluation		
RESERVES		
Réserve légale	304 000	304 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 465 344	1 289 306
Résultat de l'exercice	(541 383)	176 038
Subventions d'investissement	67 500	67 500
Provisions réglementées		
Total des capitaux propres	4 205 460	4 746 844
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	74 824	93 260
Emprunts et dettes financières divers (3)	1 076 365	653 573
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 446	21 740
Dettes fiscales et sociales	25 224	66 292
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	149 677	
Produits constatés d'avance (1)	5 822	5 822
Total des dettes	1 344 359	840 686
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	5 549 819	5 587 530
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(541 383,22)	176 037,56
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 288 463	766 508
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	84	272
(3) Dont emprunts participatifs		

documents visés par le
commissaire aux comptes:

Compte de Résultat

1/2

		31/12/2024	31/12/2023
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	France		
	Exportation		
	Ventes de marchandises		
	Production vendue (Biens)		
	Production vendue (Services et Travaux)	40 175	159 608
	Montant net du chiffre d'affaires	40 175	159 608
	Production stockée		
	Production immobilisée		30 213
	Subventions d'exploitation		
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	3 476	
	Autres produits	226	201
	Total des produits d'exploitation (1)	43 876	190 022
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	86 568	142 655
	Impôts, taxes et versements assimilés	8 993	13 194
	Salaires et traitements	92 856	110 390
	Charges sociales du personnel	28 465	32 341
	Cotisations personnelles de l'exploitant		
	Dotations aux amortissements :		
	sur immobilisations	21 618	23 078
	- charges d'exploitation à répartir		
	Dotations aux dépréciations :		
	- sur immobilisations		
	- sur actif circulant		
	Dotations aux provisions		
	Autres charges	9	506
	Total des charges d'exploitation (2)	238 709	322 164
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(194 833)	(132 142)

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2024	31/12/2023
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(194 833)	(132 142)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		468 321
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	28 519	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	692	218 185
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	29 211	686 506
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	380 252	322 565
	Intérêts et charges assimilées (4)	4 013	911
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	384 265	323 476
	RESULTAT FINANCIER	(355 055)	363 030
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(549 887)	230 888
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		575
	Sur opérations en capital	15 000	14 400
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	15 000	14 975
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	3 666	35 817
	Sur opérations en capital	2 830	4 685
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	6 496	40 502
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	8 504	(25 527)
	PARTICIPATION DES SALAIRES		
	IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES		29 323
	TOTAL DES PRODUITS	88 087	891 504
	TOTAL DES CHARGES	629 470	715 466
	RESULTAT DE L'EXERCICE	(541 383)	176 038
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) dont produits concernant les entreprises liées (4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Faits caractéristiques

Titres de participation

La société ATJ a acquis au cours de l'exercice des titres de participations sur les sociétés suivantes :

- SAS SPEEDER NACELLE : 159 actions au prix de 169 000 € portant sa détention à 60.97 %.

Obtention de subvention

La société ATJ a obtenu l'octroi d'une subvention de la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre du soutien aux projets innovants selon la délibération du 3 juillet 2023.

La société ATJ a perçu une avance de l'ordre de 60 % de la subvention à la signature du contrat soit 103 535,40 €. A la clôture les dépenses ne sont pas toutes engagées, la subvention n'est pas amortie.

Convention de trésorerie groupe

La convention de trésorerie groupe prévoit une rémunération des avances en compte courants au taux maximum de 1,5 %.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Le bilan de l'exercice présente un total de 5 549 819 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 88 087 euros et un total **charges** de 629 470 euros, dégageant ainsi un **résultat** de -541 383 euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et Méthodes Comptables

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 7 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 7 à 10 ans
- * Matériel de transport : 3 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titre de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

documents visés par le
commissaire aux comptes

31 décembre 2024 - 12 mois	SAS ATJ	orcom
----------------------------	---------	-------

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 31/12/2024
		Augmentations Réévaluations	Acquisitions Virt p.à p.	Diminutions Cessions	
INCORPORELLES					
Frais d'établissement et de développement					
Autres	5 357				5 357
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 357				5 357
CORPORELLES					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
sur sol d'autrui					
instal. agencet aménagement	8 997				8 997
Instal technique, matériel outillage industriels	129 972				129 972
Instal., agencement, aménagement divers					
Matériel de transport	21 155	2 830		2 830	21 155
Matériel de bureau, mobilier	25 117		1 354		26 471
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	185 241	2 830	1 354	2 830	186 595
FINANCIERES					
Participations évaluées en équivalence					
Autres participations	5 554 553		169 000		5 723 553
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières	2 117				2 117
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 556 670		169 000		5 725 670
TOTAL	5 747 268	2 830	170 354	2 830	5 917 622

documents visés par le
commissaire aux comptes

31 décembre 2024 - 12 mois	SAS ATJ	orcom
----------------------------	---------	-------

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice Dotations	Diminutions	Amortissements au 31/12/2024
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	5 357			5 357
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 357			5 357
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement	2 879	360		3 239
Instal technique, matériel outillage industriels	63 280	18 286		81 566
Autres Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport	21 155			21 155
Matériel de bureau, mobilier	22 187	3 173		25 359
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	109 500	21 818		131 319
TOTAL	114 857	21 818		136 676

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse-ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

documents visés par le
commissaire aux comptes

31 décembre 2024 - 12 mois	SAS ATJ	orcom
----------------------------	---------	-------

Provisions

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMEENTEES				
Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour prêts d'installation				
Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Pour litiges				
Pour garanties données aux clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations similaires				
Pour impôts				
Pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo financières	2 034 478	380 252	692	2 414 039
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	2 034 478	380 252	692	2 414 039
TOTAL GENERAL	2 034 478	380 252	692	2 414 039
Dont dotations et reprises { d'exploitation financières exceptionnelles		380 252	692	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

	31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	2 117	2 117	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	18 750	18 750	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	59 767	59 767	
Taxes sur la valeur ajoutée	7 080	7 080	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	2 063 174	2 063 174	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES	2 150 887	2 150 887	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	28 519		
DETTES			
	31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)			
Autres emprunts obligataires (1)			
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	84	84	
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	74 740	18 844	55 896
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			
Fournisseurs et comptes rattachés	12 446	12 446	
Personnel et comptes rattachés	4 151	4 151	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 551	5 551	
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée	3 125	3 125	
Obligations cautionnées			
Autres impôts, taxes et assimilés	12 397	12 397	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Groupe et associés (2)	1 076 365	1 076 365	
Autres dettes	149 677	149 677	
Dette représentative de titres empruntés			
Produits constatés d'avance	5 822	5 822	
TOTAL DES DETTES	1 344 359	1 288 463	55 896
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	18 110		
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)	620 769		

documents visés par le
commissaire aux comptes

Charges à payer

		31/12/2024
Total des Charges à payer		20 632
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		646
Intérêts courus	562	
Intérêts bancaires	84	
Emprunts et dettes financières divers		2 596
Associés-comptes courants	2 596	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 788
Fournisseurs factures non parvenues	4 788	
Dettes fiscales et sociales		11 925
Provision congés payés	4 151	
Provision charges congés payés	1 109	
Etat autres charges à payer	4 082	
Etat-ch. à payer-rectif taxes salaires	2 583	
Autres dettes		677
Charges à payer intérêts avance speeder	677	

documents visés par le
commissaire aux comptes

31 décembre 2024 - 12 mois	SAS ATJ	orcom
----------------------------	---------	-------

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

Capital social

	31/12/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	272 400,00	10,0000	2 724 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	272 400,00	10,0000	2 724 000,00

documents visés par le
commissaire aux comptes

31 décembre 2024 - 12 mois	SAS ATJ	orcom
----------------------------	---------	-------

Filiales et participations

1
2

31/12/2024	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus Brut	Net
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SARL IMMO TD	16 000	681 198	100,00	398 000	398 000
SCI PESSSELSSIS	1 000 167	2 225 143	99,98	1 268 811	1 268 811
SAS DELTA SYST EME	2 536 800	1 362 268	100,00	3 154 997	1 362 268
SARL IMMO JD	12 000	89 951	79,17	507 500	71 211
2. Participations (10 à 50 %)					
SAS GAROLEV	10 000	(7 828)	40,00	4 000	
SARL NJD	12 000	120 897	25,00	201 000	30 224
SAS SPEEDER NACELLE	31 000	385 963	60,97	179 000	179 000

	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avais donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SARL IMMO TD	412 810		47 045	(89 292)	
SCI PESSSELSSIS	916 031		95 811	(171 063)	
SAS DELTA SYST EME	(452 000)		83 822	29 603	
SARL IMMO JD	323 628		28 039	(22 885)	
2. Participations (10 à 50 %)					
SAS GAROLEV	(1 000)			(3 437)	
SARL NJD	324 722		180 650	7 186	
SAS SPEEDER NACELLE	85 000		3 072 263	38 112	

B. Renseignements globaux	Filiales non reprises en A françaises	étrangères	Participations non reprises en A françaises	étrangères
Capital				
Capitaux propres				
Quote part détenue en pourcentage				
Valeur comptable des titres détenus - Brut				
Valeur comptable des titres détenus - Net				
Prêts et avances consentis				
Montant des cautions et avais				
Chiffre d'affaires				
Résultat du dernier exercice clos				
Dividendes encaissés				

documents visés par le
commissaire aux comptes

Désignation de l'entreprise : SAS ATJ		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		12				
Adresse de l'entreprise : 9 rue Gay Lussac		47400 TONNEINS		Durée de l'exercice précédent *	12			
Numéro SIRET *				4 3 3 9 0 0 0 2 4 0 0 0 2 0	Néant ☐ *			
		Exercice N, clos le,		31122024	N-1			
		Net		31122023	Net			
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	5 357	5 357		
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AP	8 997	3 239	5 758	6 118
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	129 972	81 566	48 406	66 692
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	47 626	46 514	1 112	2 931
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	5 723 553	2 414 039	3 309 514	3 520 075
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	2 117		2 117	2 117
TO TAL (II)		BJ	BK	5 917 622	2 550 714	3 366 908	3 597 933	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES *	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	18 750		18 750	12 000
		Autres créances (3)	BZ	CA	2 130 020		2 130 020	1 849 461
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
	DIVERS	Disponibilités	CF	CG	34 141		34 141	128 136
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI				
TO TAL (III)		CJ	CK	2 182 911		2 182 911	1 989 597	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
Comptes de régularisation	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
	TO TAL GENERAL (I à VI)	CO	IA	8 100 533	2 550 714	5 549 819	5 587 530	
	Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	2 117	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise <u>SAS ATJ</u>			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 2 724 000)	DA	2 724 000	2 724 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	186 000	186 000
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	304 000	304 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG		
	Report à nouveau	DH	1 465 344	1 289 306
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(541 383)	176 038
	Subventions d'investissement	DJ	67 500	67 500
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)		DL	4 205 460
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	74 824	93 260
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	1 076 365	653 573
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	12 446	21 740
	Dettes fiscales et sociales	DY	25 224	66 292
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	149 677	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	5 822	5 822
TOTAL (IV)		EC	1 344 359	840 686
Ecart de conversion passif * (V)		ED		
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	5 549 819	5 587 530
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 288 463	766 508
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	84	272	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS ATJ						Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	40 175	FH		FI	40 175	159 608
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	40 175	FK		FL	40 175	159 608
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	30 213	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	3 476	
	Autres produits (1) (11)					FQ	226	201
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	43 876	190 022
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	86 568	142 655
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	8 993	13 194
	Salaires et traitements *					FY	92 856	110 390
	Charges sociales (10)					FZ	28 465	32 341
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements* (14)} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$				GA	21 818	23 078
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)					GE	9	506
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	238 709	322 164
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	(194 833)	(132 142)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	468 321	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	28 519	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	692	218 185
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	29 211	686 506
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	380 252	322 565
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 013	911
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	384 265	323 476
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(355 055)	363 030	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(549 887)	230 888	

Désignation de l'entreprise SAS ATJ										Néant ☐ *	
						Exercice N		Exercice N-1			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion					HA		575			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *					HB	15 000	14 400			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					HC					
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)					HD	15 000	14 975			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)					HE	3 666	35 817			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *					HF	2 830	4 685			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)					HG					
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)					HH	6 496	40 502			
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						HI	8 504	(25 527)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						HJ					
Impôts sur les bénéfices * (X)						HK		29 323			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)						HL	88 087	891 504			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)						HM	629 470	715 466			
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)						HN	(541 383)	176 038			
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO					
	(2)	Dont	produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HY					
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier			HP					
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					HQ				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées					IH				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées					IJ		468 321		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)					IK				
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)					HX				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)					RC				
	(9)	Dont transferts de charges					RD				
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5					A1	3 476			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)					A2				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)					A3				
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8					A4				
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)					HS					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :						Exercice N					
						Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels			
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels						6 496		15 000			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :						Exercice N					
						Charges antérieures		Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS ATJ				Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122024		
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	1 991	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	1 134	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	3 666	
	Amendes et pénalités		WJ	3 666	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				I8
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		WQ
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
TOTAL I						WR	370 870	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WS	541 383	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WT	228 834	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WU	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WV	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WH	
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						WP	
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						WW	
	Majoration d'amortissement *						XB	
	Mesures d'incitation	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art. 44 quinquies A)	HT	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB
Entreprises nouvelles 44 sexes		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexes A)		L5			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						I6		
Deductions diverses (à détailler sur feuillet séparé)	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI
	Dt déd. exc. (art. 39 decies A)	YA	Dt déd. exc. (art. 39 decies B)	YB	Dt déd. exc. (art. 39 decies C)	YC	Dt déd. exc. (art. 39 decies D)	YD
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL			
	Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						X1		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	0	
						XO	399 347	

Désignation de l'entreprise : SAS ATJ										Néant ☐ *	
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	1 289 306	AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	176 038			ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE					
						ZF					
	TOTAL I	ØF	1 465 344			Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	1 465 344			
						TOTAL II	ZH	1 465 344			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N : Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7		YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8	34 011	XQ	34 263	58 238			
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	10 211	29 835			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES		ST	42 094	54 582			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	86 568	142 655			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	987	3 036			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)			ZS		9Z	8 006	10 158			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	8 993	13 194			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	6 910	39 122			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	11 776	22 487			
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2024) *					ØB	92 856				
DIVERS	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	1,50	%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *			XP							
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0					ZR	1				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH					
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe			JA		Plus-values à 15%	JK				
						Plus-values à 0%	JL				
						Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble			JD		Plus-values à 15%	JN				
						Plus-values à 0%	JO				
						Imputations	JF				
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Annexe libre

Credit impot innovation 2022 et 2023

Liasse rectificative

La société ATJ a réalisé des dépenses dans le cadre du crédit impot innovation en 2022 et 2023. Le dossier a été complété après la clôture de la société.

Nous avons déposé une déclaration rectificative au titre du crédit impôt innovation 2022 pour un montant 17785€ et 7 355 € au titre de 2023. A ce jour, l'administration n'a toujours pas remboursé le crédit d'impôt.

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2024

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
67120000 - Pénalités et amendes	3 666	
67500000 - Vnc éléments d'actif cédés	2 830	
77500000 - Produits de cession d'élém. d'actif		15 000
Totalisation	6 496	15 000

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS ATJ										Néant ☐ *			
CADRE A				IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.													
	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	CZ			D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	KD	5 357		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG			KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]		KJ			KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]		KM			KN		KO			
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants M2]		KP	8 997		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	129 972		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV			KW		KX			
		Matériel de transport *			KY	21 155		KZ	2 830	LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	25 117		LC		LD	1 354		
		Emballages récupérables et divers *			LE			LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH			LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK			LL		LM			
	TOTAL III			LN	185 241		LO	2 830	LP	1 354			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G			8M		8T			
		Autres participations			8U	5 554 553		8V		8W	169 000		
Autres titres immobilisés			1P			1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières			1T	2 117		1U		1V					
TOTAL IV			LQ	5 556 670		LR		LS	169 000				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG	5 747 268		ØH	2 830	ØJ	170 354		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.													
	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	IN			DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	IO			LW	5 357	IX			
CORPORELLES	Terrains				IP			LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre			IQ			MA		MC			
		Sur sol d'autrui			IR			MD		ME			
		Inst. gales, agencés et am des constructions			IS			MG	8 997	MH			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT			MJ	129 972	MK			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU			MM		MN			
		Matériel de transport			IV			MP	2 830	MQ			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW			MS	26 471	MT			
		Emballages récupérables et divers *			IX			MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours				MY			MZ		NA			
	Avances et acomptes				NC			ND		NE			
	TOTAL III			IY			NG	2 830	NH	186 595	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ			ØU		M7		ØW	
		Autres participations			IØ			ØX		ØY	5 723 553	ØZ	
Autres titres immobilisés			I1			2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières			I2			2E		2F	2 117	2G			
TOTAL IV			I3			NJ		NK	5 725 670	2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	2 830	ØL	5 917 622	ØM		

Exercice N clos le : 31 12 2024

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ATJ

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS ATJ										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE	5 357	PF		PG		PH	5 357	
TOTAL I			RK	5 357	RM		RN		RO	5 357	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM			PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR			PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	2 879	PW	360	PX		PY	3 239		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	63 280	QA	18 286	QB		QC	81 566	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD			QE		QF		QG		
	Matériel de transport	QH	21 155	QI		QJ		QK	21 155		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	22 187	QM	3 173	QN		QO	25 359		
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	109 500	QV	21 818	QW		QX	131 319		
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	114 857	ØP	21 818	ØQ		ØR	136 676	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

Désignation de l'entreprise : SAS ATJ							Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
TOTAL II	5Z		TV		TW		TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U	2 034 478	9V	380 252	9W	692	9X	2 414 039
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	2 034 478	TY	380 252	TZ	692	UA	2 414 039	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	2 034 478	UB	380 252	UC	692	UD	2 414 039	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE		UF					
		- financières	UG	380 252	UH	692				
		- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.								10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS ATJ										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	2 117	UV	2 117	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	18 750		18 750				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	59 767		59 767				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	7 080		7 080				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC	2 063 174		2 063 174				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR							
	Charges constatées d'avance			VS							
	TOTAUX			VT	2 150 887	VU	2 150 887	VV			
	RENOIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
des			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF	28 519					
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	84		84					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	74 740		18 844		55 896			
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	12 446		12 446				
		Personnel et comptes rattachés		8C	4 151		4 151				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	5 551		5 551				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	3 125		3 125					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	12 397		12 397					
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
		Groupe et associés (2)		VI	1 076 365		1 076 365				
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	149 677		149 677				
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ							
		Produits constatés d'avance		8L	5 822		5 822				
		TOTAUX		VY	1 344 359	VZ	1 288 463		55 896		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL		620 769			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	18 110	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

2058A - Réintégrations diverses
au 31/12/2024

Libellé

Montant

Totalisation

2058A - Déductions diverses
au 31/12/2024

Libellé	Montant
Totalisation	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

2058B - Détail des provisions pour dépréciation
au 31/12/2024

Provisions pour dépréciation	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Totalisation		

Désignation de l'entreprise : SAS ATJ						Néant ☐ *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	Cf état 2059A-Détail...	2 830			2 830	
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	15 000	12 170	12 170			
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				692	
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				364 771	
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			12 170			(364 080)
	CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)		(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

(du Code général des impôts)					
Désignation de l'entreprise : SAS ATJ	Néant ☐ *				
A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
	N - 9				
	TOTAL 2				
B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS ATJNéant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3			
long terme			
subies au			
cours des			
dix exercices			
antérieurs			
(montants			
restant à			
déduire à la			
clôture du			
dernier			
exercice)			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
	A 19 %, ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à N - 3					
à long terme					
subies au					
cours des					
dix exercices					
antérieurs					
(montants					
restant à					
déduire à la					
clôture du					
dernier					
exercice)					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2025

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS ATJ				Néant ☐ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4	5	6	7	8	9
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS ATJ		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ		
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	01/01/2024	GZ 31/12/2024
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS ATJ	43390002400020	6420Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
9 rue Gay Lussac		
47400 TONNEINS		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	12 170
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € ou 42 500 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	

III. Bénéfices soumis au taux normal	
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%	
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065